

La Chambre tient à être renseignée sur un autre point: il s'agit du bill d'intérêt privé sur la peine capitale présenté par l'honorable député d'York-Scarborough (M. McGee). Je ne vais pas entrer dans le détail de la discussion à ce sujet. Je signalerai cependant une ou deux mentions qui figurent au compte rendu. Le 11 mars, comme en fait foi la page 2108 du *hansard* quelqu'un a demandé ce qu'on avait l'intention de faire à cet égard. A cette époque-là, le leader de la Chambre a dit:

La question est à l'étude. Cependant je sais que la Chambre voudrait bien accélérer l'examen de certaines mesures législatives inscrites au *Feuilleton*.

Puis il a ajouté:

Cela n'empêchera pas de reprendre plus tard le débat sur la peine capitale.

Puis, le 21 mars, l'honorable député de Laurier m'a demandé quand le gouvernement a l'intention de prendre des dispositions en vue de la reprise du débat sur le bill privé intéressant la peine capitale, dont nous sommes saisis. On a parlé de certaines déclarations faites en dehors de la Chambre par des députés et, ce jour-là, j'ai répondu, comme l'atteste la page 2361 du *hansard*:

Il y a un certain nombre de mesures, inscrites au *Feuilleton*, que nous devons étudier. Lorsque nous l'aurons fait, le leader de la Chambre, le député et un représentant du parti social-démocratique s'entendront pour prendre une décision à cet égard.

On a parlé de nouveau de cette question à d'autres reprises, mais je pense que les passages que j'ai cités suffisent à résumer la situation.

On a conclu de ce que j'avais dit à la Chambre à ce sujet qu'un autre jour serait consacré à ce débat. Puisqu'il en est ainsi, et bien qu'il nous reste encore beaucoup à faire, voici, à mon avis, comment nous devrions procéder: des consultations ayant eu lieu entre le leader de la Chambre, le représentant de Laurier et le député d'Assiniboia, si l'on présentait, plus tard au cours de la session, une motion en vue d'autoriser une journée réservée aux mesures d'initiative parlementaire, et que la Chambre l'accepte, on aurait alors l'occasion de débattre cette question et d'autres mesures d'initiative parlementaire. Autrement dit, on fait honneur à l'engagement qui a été pris. A l'occasion d'une journée réservée aux mesures d'initiative parlementaire, à une date ultérieure au cours de la session, lorsque nous aurons éliminé du *Feuilleton* bien des travaux qui restent à être liquidés, la Chambre pourra discuter le projet de loi inscrit au nom du député d'York-Scarborough.

**L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition):** Nous sommes rendus au 14 juin et nous avons commencé à siéger le 14 janvier. La session

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

est dure maintenant depuis cinq mois et, à l'occasion de cet anniversaire, le premier ministre vient de nous indiquer les travaux qui restent à accomplir, y compris d'importantes mesures législatives qui ne sont pas encore inscrites au *Feuilleton*. Voilà qui en dit long sur la manière dont les travaux de la Chambre ont été dirigés.

Puis-je commencer par ce que le premier ministre a abordé en dernier lieu? A propos d'une mesure d'initiative parlementaire sur la peine capitale, le premier ministre a indiqué, et je n'ai rien à redire à cette proposition, qu'il y aurait moyen, si la Chambre le voulait, de réserver un jour des députés pour débattre plus amplement cette question qui a suscité tant d'intérêt dans tout le pays. Le premier ministre a dit, je crois, que l'on s'occuperait de cette question, si c'était possible.

Je ne sais si, en disant qu'on s'en occuperait, il voulait dire qu'on prendrait une décision là-dessus par un vote de la Chambre. Si c'est son intention, je suis sûr qu'il conviendra, comme il l'a déjà laissé entendre, que cette décision ne peut être prise, à mon sens du moins, que si tous les députés qui désirent se prononcer sur la question ont eu la même occasion de le faire que ceux qui se sont déjà prononcés jusqu'ici. Par conséquent, il ne sera peut-être pas possible de prendre une décision en un jour et le gouvernement voudra peut-être, pendant l'intersession,—si nous n'empiétons pas sur la prochaine session parlementaire,—songer aux dispositions qu'il devrait prendre, si tant est qu'il en prenne, au cours d'une session prochaine.

Quant aux travaux de la Chambre, le premier ministre a déclaré que sept ou huit mesures législatives importantes, y compris la déclaration des droits, restent encore à présenter. D'après mes calculs, dix ou onze mesures législatives en sont actuellement à différentes étapes d'examen. Si ces questions doivent recevoir toute l'attention qu'elles méritent,—et pour notre part, nous, de ce côté-ci de la Chambre, verrons à ce qu'il en soit ainsi,—c'est évident que bien des semaines se passeront avant que l'étude en soit terminée. Je ne m'en plains pas, mais je pense qu'il faut bien s'en rendre compte. Si nous devons étudier toutes ces questions, dont quelques-unes exigeront un examen long et approfondi, nous ne pourrions certainement pas liquider les travaux de la Chambre avant la fin de juillet.

En plus des mesures législatives dont j'ai la liste sous les yeux, et qui comprend deux ou trois nouvelles questions dont le premier ministre a parlé ce matin, divers comités tiennent des séances. En fait, il y a sept